



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

**AVIS ANNONÇANT UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE RÈGLEMENT 99-044-44 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044.**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 99-044.

1. Lors d'une séance régulière du 12 août 2019, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 99-044.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 septembre 2019 à la salle du Conseil municipal, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue à Crabtree, à 19 h. L'objet de cette assemblée est aux fins de consultation du projet de règlement 99-044-44 modifiant le règlement de zonage 99-044.

La modification du règlement de zonage 99-044 consiste à ajouter l'article 3.8.5 Location de logements, qui interdit la location d'un logement ou d'une partie d'un logement pour une durée de moins de 28 jours consécutifs.

3. Qu'au cours de cette assemblée publique, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Que le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue à Crabtree du lundi au jeudi, entre 8 h et 12 h et entre 13 h et 16 h 45 et le vendredi entre 8 h et 12 h.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Crabtree ce, 15 août 2019

**Pierre Rondeau**

Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

**Pierre Rondeau**

Je soussigné(e), .....  
Nom  
....., secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 août 2019 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 août 2019

.....  
*Pierre Rondeau*